



Des permis de construire entièrement informatisés

L'application FRIAC permet une gestion électronique des demandes de permis de construire. Dès jeudi, elle sera testée dans neuf communes, dont les trois chefs-lieux du Sud, où les dossiers papier disparaîtront définitivement en mars.

XAVIER SCHALLER

CONSTRUCTION. Des procédures plus courtes, de meilleure qualité et plus transparentes. C'est ce que doit apporter la gestion électronique des permis de construire. Présentée hier à la presse, l'application FRIAC – pour Fribourg autorisation de construire – sera testée dès jeudi dans neuf communes, dont Bulle, Châtel-Saint-Denis et Romont.

Pour déposer et gérer un dossier, les requérants et les mandataires passeront par la page www.fr.ch/friac. Ils devront créer un compte et remplir un questionnaire en ligne. «Il n'y a plus de délai postal ni de double saisie», souligne Jean-François Steiert, directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Et le dossier peut ensuite être traité en parallèle par tous les services concernés.

Pas moins de travail

Les demandes ordinaires seront toujours traitées par les préfectures et les demandes simplifiées par les communes. «FRIAC est une étape que nous avons souhaitée et qui va permettre un gain de temps», précise Daniel Lehmann, préfet du Lac. Mais il n'y aura pas moins



La gestion électronique des permis de construire va permettre l'harmonisation des procédures entre les districts. ARCH - R. GAPANY

de travail pour autant. Ce n'est donc pas cela qui va résoudre le problème de ressources en personnel des préfectures. Il salue néanmoins l'harmonisation des procédures entre les districts qu'introduit l'application.

Le gain de temps proviendra également de la qualité des dossiers. «Le

système est interactif et intuitif, avec des tutoriels vidéo à disposition, indique Patrick Ramuz, conseiller juridique au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA). Les dossiers devraient ainsi être mieux rédigés et plus complets.»

Une helpline et une foire aux questions s'ajoutent au dispositif d'aide. «Un soutien de la commune, subsidiairement du SeCA, peut aussi être demandé. Y compris pour la saisie du dossier, pour ceux qui n'ont pas les connaissances ou le matériel nécessaire.» Mais ces derniers services sont soumis à émoluments.

Phase d'adaptation

«Nous avons parlé de cela lors de la dernière assemblée de l'Association des communes fribourgeoises, note Dominique Butty, président de cette organisation. Nous devons uniformiser nos pratiques.» Il prend l'exemple de la commune de Romont, dont il est syndic: «Comme le règlement date de 1992, les tarifs sont très bas. Pour FRIAC, notre personnel a dû suivre une formation et ses prestations doivent être rémunérées à leur juste prix. Il faut également

faire attention à ne pas entrer en concurrence avec des prestataires de services privés.»

Pour son administration, Dominique Butty s'attend à une phase d'adaptation difficile. «Souvent, lorsqu'il faut introduire des nouveautés, c'est comme un tsunami qui nous submerge. Une fois que l'on a survécu, on peut mesurer les bénéfices que cela apporte.» En plus des trois chefs-lieux du Sud, les communes de Guin, Estavayer, Mont-Vully, Morat, Planfayon et Treyvaux participent à la phase test – la ville de Fribourg aurait dû les rejoindre, mais elle préfère attendre.

Comme les administrations, les professionnels vont devoir s'adapter. Leurs associations ont demandé une période transitoire de deux mois, jusqu'au 31 mars, durant laquelle les demandes sur papier sont encore admises. «Les dossiers en cours de préparation peuvent ainsi être déposés et traités, indique Fabrice Ruffieux, de l'Association fribourgeoise des mandataires de la construction. Ce délai permet aussi aux bureaux de tester le programme et de poser des questions avant de rédiger les premiers dossiers électroniques.» ■

En bref

MORAT

Le Festival des lumières a attiré 65 000 visiteurs en douze soirées

Le troisième Festival des lumières de Morat s'est achevé dimanche soir sur un bilan positif. Quelque 65 000 visiteurs ont afflué dans la petite cité médiévale durant les douze soirées de la manifestation, indiquent les organisateurs. Malgré plusieurs soirées venteuses et pluvieuses, dont le premier week-end, les organisateurs ont vu leurs prévisions dépassées. Du 17 au 28 janvier, 26 «arteplages» installés dans la vieille ville et au bord du lac ont été animés par 32 artistes entre 18 h à 22 h. L'attraction phare a été réalisée par les Français de Spectaculaires sur la façade de l'école primaire, précise le communiqué. Le festival a pu compter sur quelque 200 bénévoles. La prochaine édition devrait se dérouler du 16 au 27 janvier 2019. ATS

MUSIQUE

La bourse Pierre et Renée Glasson va à une jeune trompettiste

D'un montant de 10 000 francs, la bourse Pierre et Renée Glasson a été accordée cette année à une trompettiste: Laura Crausaz. Née en 1994, la Singinoise d'Alterswil a obtenu l'an passé un bachelors à la Haute Ecole de musique de Lausanne, où elle effectue actuellement un master en pédagogie musicale. En plus d'enseigner dans diverses écoles du canton, elle dirige la fanfare des jeunes de Tavel. Selon le communiqué de la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports, qui attribue la bourse, celle-ci financera un deuxième master, à la Musik-Akademie de Bâle.

«NO BILLAG»

La FEDE dénonce une attaque contre la démocratie

«No Billag» est une arnaque et un réel danger, tant pour la démocratie que pour les employés des services publics et pour la population! Dans un communiqué, la Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg (FEDE) recommande de voter non le 4 mars prochain. «Voulons-nous vraiment cette "Berlusconiisation" de l'information?» La FEDE s'inquiète également des licenciements annoncés par l'ATS, imposés par une «dictature des coûts». Elle dénonce «une réduction de la pensée» à des critères purement économiques qui déstabilise toute la société.

En route vers Fribourg 4.0

«Cela fait longtemps que la durée de traitement des demandes de permis de construire fait débat», a rappelé hier Jean-François Steiert, directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). De nouvelles méthodes avaient été introduites en 2013 et, deux ans plus tard, M^e Alexis Overney avait rédigé un rapport sur le sujet. «L'application FRIAC est la conclusion logique de ses recommandations.»

Après le suivi électronique, introduit en septembre 2015, la phase d'informatisation du processus commence. Elle concerne pour l'instant l'autorisation de construire, mais s'étendra ensuite jusqu'à la délivrance du permis d'habiter. «FRIAC est l'un des premiers pas vers Fribourg 4.0», note Jean-François Steiert. Si le calendrier est tenu, les 137 communes du canton adopteront FRIAC dès 2019 – à noter que, même si les dossiers et toute la procédure sont électroniques, c'est une version papier qui sera signée et fera foi tant que la signature électronique n'est pas légalement reconnue.

L'application, développée en collaboration avec cinq autres cantons, devrait coûter environ 1,2 million de francs à l'Etat de Fribourg. Par la suite, elle pourrait intégrer la gestion des constructions illicites, ainsi que la transmission automatique des informations vers le Registre fédéral des bâtiments et logements. XS

Trop de sangliers et trop de dégâts

AGRICULTURE. Les sangliers causent des dégâts aux terres agricoles. Le problème n'est pas nouveau mais, selon le député Nicolas Kolly (udc, Essert), il s'accroît et les paysans touchés ne se sentent ni soutenus ni indemnisés suffisamment. «L'animal étant bien plus rusé que la planification de sa régulation», il demande au Conseil d'Etat s'il compte enfin agir.

Dans ses treize questions, il suggère notamment d'alléger la réglementation du tir du sanglier: jusqu'à la fin février, «avec toutes les sortes de chiens dans tous les secteurs» ou la nuit jusqu'à minuit – avec une formation spécifique et un système de vision nocturne.

Dans la foulée, il s'interroge aussi sur les indemnités versées aux agriculteurs ces cinq dernières années, sur les retraits de permis de chasse et sur la possible révision complète d'une Loi sur la chasse qui date de plus de vingt ans. XS

Figures courageuses au FIFF

Le courage sera le thème central du FIFF, du 16 au 24 mars. Cette 32^e édition mettra en lumière des parcours de vie extraordinaires et des personnages intrépides.

CINÉMA. Alors que le programme détaillé sera présenté le 1^{er} mars, les organisateurs ont dévoilé lundi les différentes sections du Festival international de films de Fribourg (FIFF). Cette 32^e édition, qui aura lieu du 16 au 24 mars prochain, fait la part belle aux figures courageuses.

La catégorie Cinéma de genre sera consacrée aux films biographiques, à travers une quinzaine d'œuvres, dont *La reine Christine*, de Rouben Mamoulian (1933), avec Greta Garbo.

Le film d'ouverture du FIFF fera également écho à ce thème des trajectoires de vie. Le réalisateur français Emmanuel Gras présentera en première suisse *Makala*, un documentaire sur le parcours homérique d'un jeune charbonnier congolais.

Comme chaque année, plusieurs personnalités ont carte blanche pour présenter leurs films préférés. Thierry Frémaux, délégué général du Festival de Cannes, montrera une sélection de classiques, tandis que la Suisso-Turque Beki Probst gui-

dera la section Diaspora. Quant au réalisateur britannique Ken Loach, dont la participation a déjà été annoncée, sa venue en personne à Fribourg reste à confirmer.

Entre Fribourg et Friburgo

Le FIFF prend part au 200^e anniversaire de la ville de Nova Friburgo, au Brésil. Il diffusera des courts métrages réalisés par des aspirants cinéastes suisses qui sont partis filmer cette cité, et ceux tournés par des réalisateurs brésiliens à Fribourg.

Le budget du festival cette année se monte à 2,1 millions de francs, presque stable par rapport à l'année précédente (2,2 millions). En 2017, le FIFF avait enregistré plus de 42 000 entrées. ATS